

Atelier Audiovisuel - Réalisation de documents - Adoption du plan de financement - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'Atelier Audiovisuel du Service Culturel a été amené à intervenir pour le compte du Musée Classé d'une part dans la section Archéologie, d'une part dans la section Beaux-Arts.

Il s'agissait de réaliser :

1) un film à partir des fouilles du parking du Centre Administratif «le Trésor est dans la poubelle» dont l'objectif est de montrer le travail de l'archéologue du stade de la fouille à celui de la présentation de l'objet en vitrines en passant par les différentes étapes nécessaires d'investigation. C'est un travail effectué en collaboration avec la Circonscription des Antiquités de Franche-Comté.

Coût de l'opération : 110 200 F

Plan de financement :

Ville de Besançon 72 650 F
(sur crédits BP)

DRAC Franche-Comté 10 000 F

Région de Franche-Comté 27 550 F

2) un film à partir de la collection complète des «Dix chinoiseries de Boucher» qui retrace l'histoire de ces cartons à tapisseries.

Coût de l'opération 89 000 F

Plan de financement :

Ville de Besançon 39 500 F
(sur crédits BP)

DRAC Franche-Comté 29 750 F

Région de Franche-Comté 19 750 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces projets et les plans de financement
- autoriser M. le Député-Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC de Franche-Comté et de la Région de Franche-Comté
- encaisser les subventions au fur et à mesure de leur versement au chapitre 903.93/1051 (subvention de l'Etat) et 1052 (subvention de la Région) 00509 / code service 41054
- les réaffecter en dépenses au même chapitre / article 2147 - 00509 / code service 41054.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.